

ÉPREUVES D'ADMISSION

**Vous souhaitez intégrer
le cursus de Formation Professionnelle
proposé à Jazz Action Valence ?
Suivez le guide !**

24 Février au 31 Mars

Inscriptions



Dossier de candidature à remplir en ligne, et
dépôt des pièces justificatives demandées :

**DOSSIER DE
CANDIDATURE** ▶

Si vous êtes admissible, une convocation
vous sera adressée par mail au plus tard
le 14 Avril 2025

28, 29 & 30 Avril 2025

Auditions devant jury



**Les modalités d'évaluation diffèrent
selon le cycle et la spécialité pour
le(s)quel(les) vous candidatez.**

Elles sont explicitées dans la deuxième
page de ce document.

**Pour plus de précisions, consultez le
règlement d'admission.**

7 Mai 2025

Résultats des auditions



Après délibérations du jury,
les résultats et documents
vous seront envoyés par
mail à l'adresse mentionnée
dans votre dossier



LISTE DES MORCEAUX IMPOSÉS

cliquez sur le titre pour accéder directement au morceau



**I Heard It Through The
Grapevine**
Marvin Gaye



Alligator
Axel Bauer



**Despair, Hangover and
Ecstasy**
The Dø



From The Start
Laufey

Une question concernant l'audition ?

N'hésitez pas, contactez-nous à coordination@jazzactionvalence.com !

financé par

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



ÉPREUVES D'ADMISSION Modalités & Organisation

Vous candidatez pour le **Cycle Approfondissement** (Année #1)

Avant le 10 Avril 2025

- > Dossier de candidature en ligne à remplir
- > Dépôt d'un lien vidéo vous montrant en situation d'exécution d'un morceau libre (vidéo datée de moins de 6 mois)

Pièces justificatives à déposer dans le dossier

- > Photo d'identité
- > Lettre de motivation
- > CV

Audition devant jury

- > Le·la candidat·e doit choisir et travailler 2 morceaux dans la liste imposée.

Le jour de l'audition

- > **Mise en loge** : épreuve de repiquage
- > **Épreuve de morceau imposé** : le jury choisit un des 2 morceaux travaillés, que vous exécutez à l'identique (a minima) accompagné·e par les musicien·ne·s accompagnateur·rice·s
- > **Épreuve de mise en situation** : à partir du second morceau travaillé, le jury évalue votre capacité à faire des propositions musicales inhérentes à votre instrument, en fonction des directives des musicien·ne·s accompagnateur·rice·s
- > **Échange** avec le jury

Vous candidatez pour le **Cycle Perfectionnement** (Année #2)

Avant le 10 Avril 2025

- > Dossier de candidature en ligne à remplir
- > Dépôt d'un lien vidéo vous montrant en situation d'exécution d'un morceau libre (vidéo datée de moins de 6 mois)

Pièces justificatives à déposer dans le dossier

- > Photo d'identité
- > Lettre de motivation
- > CV (facultatif)

Candidat·es BC2

- > Lien audio/vidéo d'une composition originale
- > Note d'intention
- > Supports d'aide à la composition (*partitions, projet DAW en précisant le logiciel utilisé*)

Candidat·es BC3

- > deux supports vidéo montrant le·la candidat·e en situation scénique avec un ou plusieurs projets artistiques
- > une brève description du projet artistique principal
- > tout support de communication existant permettant d'évaluer le degré d'avancement du projet

Candidat·es BC4

- > une présentation d'une intervention pédagogique déjà menée ou en cours de construction
- > tout support pédagogique existant permettant d'évaluer le degré d'avancement du projet (dossier explicatif, projet pédagogique, scénario pédagogique, etc.)

Audition devant jury

- > Le·la candidat·e doit choisir et travailler 3 morceaux dans la liste imposée.

Le jour de l'audition

- > **Mise en loge** : épreuves de repiquage & épreuve de théorie musicale
- > **Épreuve de morceau imposé** : le jury choisit 2 des 3 morceaux travaillés, que vous exécutez à l'identique (a minima) accompagné·e par les musicien·nes accompagnateur·trices
- > **Épreuve de mise en situation** : à partir du 3^{ème} morceau travaillé, le jury évalue votre capacité à faire des propositions musicales inhérentes à votre instrument, en fonction des directives des musicien·ne·s accompagnateur·trice·s
- > **Échange** avec le jury

financé par

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

